Le statut des fonctionnaires a été créé il y a 70 ans

Il a été créé le 19 octobre 1946 pour mettre les fonctionnaires (d'État à l'époque) à l'abri des pressions de toutes sortes. De tout temps, il a fait l'objet de critiques. Comme actuellement de la part des candidats à la primaire de la droite et du centre. Entretien avec Luc Rouban, directeur de recherches au CNRS, spécialiste de la fonction publique.

Luc Rouban, directeur de recherches au CNRS, spécialiste de la fonction publique. Il analyse l'évolution du statut des fonctionnaires, dont on fête les 70 ans. | DR.

Ouest-France
Recueilli par Carine JANIN.
Modifié le 20/10/2016 à 08h00
Publié le 20/10/2016 à 00h00

Abonnez-vous
ÉCOUTER
LIRE PLUS TARD
NEWSLETTER EUROPE
PARTAGEZ

Dans quelles circonstances naît le statut des fonctionnaires ?

Après la guerre, sous l'impulsion de la CGT et du Parti communiste. Il s'agit d'un statut général qui ne concerne, au départ, que la fonction publique d'État. Pour la fonction publique territoriale et hospitalière, il faudra attendre 1983.

Son but est de résumer, en un seul texte, les droits et devoirs des fonctionnaires tels qu'ils ont évolué au gré des jurisprudences. On définit le concours comme principe de recrutement essentiel, on pose la liberté d'opinion des fonctionnaires, mais pas la liberté d'expression. Les fonctionnaires ont un devoir de service mais aussi de discrétion etc.

D'un point de vue politique, il s'agit d'accorder aux fonctionnaires la plénitude des droits sociaux comme ceux dont bénéficient les salariés du privé.

Mais le droit syndical fait débat ?

Oui. Avant-guerre, les fonctionnaires n'avaient pas le droit de se syndiquer. On considérait, notamment à droite, que l'État ne pouvait pas tolérer en son sein des forces hostiles à sa politique et que la hiérarchie devait s'imposer en toutes circonstances. Dans le statut de 1946, le droit syndicat est accordé aux fonctionnaires mais pas vraiment le droit de grève. Ils l'ont en théorie mais contrôlé, modulé par le législateur en fonction des circonstances. Il faudra attendre 1950.

La sécurité de l'emploi date de cette époque ?

Elle est très relative, en réalité. Un fonctionnaire est nommé sur un emploi permanent. On ne peut donc être licencié par suppression de l'emploi. En revanche, l'emploi budgétaire peut, lui, très bien être supprimé par la loi de finances. Et c'est arrivé une fois, en 1947. On a licencié des fonctionnaires cadres.

En terme purement juridique, le licenciement des fonctionnaires, contrairement à ce que l'on dit souvent, est parfaitement possible. L'emploi à vie n'existe pas ! On peut supprimer des emplois budgétaires, mais les gouvernements n'aiment pas trop prendre ce genre de mesures. Entre 2007 et 2012 avec la RGPP, on a plutôt fait le choix de ne pas remplacer les départs à la retraite.

En revanche, vous ne pouvez pas être licencié par votre supérieur hiérarchique direct, au prétexte qu'il veut faire des économies ou réorganiser le service. C'est un élément essentiel : cela protège le fonctionnaire et les usagers des pressions politiques et de la corruption.

Le statut a pour but de protéger les fonctionnaires des pressions ?

Oui. Avant guerre, les fonctionnaires étaient des contractuels plus ou moins publics. Les recrutements se faisaient sur la base de recommandations : il fallait écrire au préfet. Ou alors on recrutait à la tête du client. On pouvait être révoqué sur des motifs strictement politiques. Par exemple, un préfet pouvait révoquer un instituteur qui avait écrit dans une revue socialiste. Vous aviez énormément d'abus dans tous les sens.

La mission d'intérêt général est emblématique du statut des fonctionnaires ?

Oui, mais c'est plus ancien. En France, la fonction publique est liée à l'idée de solidarité sociale, et laïque. Elle remplace, sous la IIIe République, la charité chrétienne, avec l'émergence de l'école publique, des services sociaux etc. Cette doctrine de solidarité est une particularité très française.

Les fonctionnaires ont été, de tout temps, l'objet de critiques ?

Oui. Dès 1950 après la création de leur statut, les fonctionnaires commencent à être attaqués. Mais cela a commencé bien avant. Il y a un florilège d'arguments qui se sont développés dès la IIIe République et même avant, et qui ont été alimentés indifféremment par la droite et par la gauche. Toujours sur les mêmes bases : ils coûtent cher, ce sont des parasites, ils ne connaissent pas les valeurs chrétiennes, fréquentent des femmes de mauvaise vie. Cela, c'était plutôt les arguments de la droite catholique ou monarchique.

À gauche, avant 1914, on considérait qu'ils étaient trop diplômés, que c'était des petits-bourgeois, des larbins du pouvoir et de l'État.

Les candidats de la primaire de la droite et du centre annoncent leur intention de réduire le nombre de fonctionnaires…

Oui. J'entends notamment qu'on veut supprimer 300 000 fonctionnaires. Mais l'État ne peut intervenir que dans la fonction publique d'État, où ils ne sont que 2,2 millions. La fonction publique territoriale dépend des collectivités.

Ensuite, on dit qu'on ne veut pas toucher à la Police, ni à l'Armée, ni à l'Éducation nationale, qui concentre la moitié des fonctionnaires d'État. Il ne reste plus que 600 000 fonctionnaires potentiellement concernés. Ce n'est pas du tout raisonnable. Cela n'a aucune solidité, ni sur le plan juridique, ni sur le plan politique.

D'autres aussi voudraient remplacer les fonctionnaires par des personnels de droit privé, au prétexte de faire des économies. C'est un faux argument, car ils coûteraient alors plus cher.

De mon point de vue, ce qui se joue derrière, c'est un conflit entre deux élites, celle de la politique, et celle de la fonction publique. Il semble qu'il y ait une volonté de prise en main politique de la fonction publique, et je trouve cela très inquiétant. Même si c'est un vieux conflit qui traverse toute l'histoire de France.

Les fonctionnaires sont indispensables ?

Oui. Tant qu'on reste dans une logique de service publique, il faut des personnels qui soient tenus à l'abri des pressions. Qui agissent dans une logique de solidarité, dans laquelle l'argent ou la politique ne peuvent interférer.

Le statut des fonctionnaires a-t-il beaucoup évolué depuis 70 ans ?

Oui, et encore récemment. La loi sur la déontologie des fonctionnaires, en 2016, a affirmé le respect du principe de laïcité, imposé « dignité, impartialité, intégrité et probité », contre les conflits d'intérêt, et protège les lanceurs d'alerte.

Le statut de 1946 est un texte évolutif, qui fixe des conditions très générales, mais la réalité professionnelle des fonctionnaires dépend beaucoup plus des statuts particuliers de chaque corps. Par exemple : les policiers n'ont pas le droit de grève. Jusqu'en 2005, un militaire devait avoir l'aval de sa hiérarchie s'il voulait épouser quelqu'un d'une nationalité différente, etc.

#France #Économie #Social

En continu
Une | France
07h03 DIRECT. Covid-19 : 50 000 nouveaux cas en France, le variant Omicron se propage dans le monde
01/12 CARTE. Covid-19 : 49 610 nouveaux cas ce mercredi, voici les taux d'incidence par département
01/12 Affaire Hulot. Ni « complaisance », ni « inquisition », dit Emmanuel Macron
01/12 Antilles. Le rétablissement de l'ordre public « progresse », selon Gérald Darmanin
01/12 Pourquoi fait-on un sapin de Noël, d'où vient cette tradition ?
01/12 Que risque Éric Zemmour pour avoir publié des vidéos sans autorisation de diffusion ?
01/12 Un hacker franco-israélien jugé à Paris pour des appels malveillants

Annonces Immobilières
Avec ouestfrance-immo.com
Vente appartement 183 575 € Caen La Grâce De Dieu Voir l'annonce
Vente maison 284 150 € Longeville-sur-Mer Voir l'annonce
Vente maison 196 600 € Longeville-sur-Mer Voir l'annonce
Toutes les annonces Immo

Ailleurs sur le Web Contenus Sponsorisés

Les plus partagés
TÉMOIGNAGE. « C'est un membre de ma famille » : l'âge de son labrador étonne tout le monde — Ouest-France 26/11
Bretagne. Un chalutier se retourne au large du Cap Fréhel : trois marins sauvés — Ouest-France 01/12
« On y arrivait et la dégringolade a commencé » : une famille dans la tourmente du surendettement — Ouest-France 01/12
Il paye 1 607 € pour rejoindre le Centre-Bretagne depuis Marseille avec un chauffeur Uber — Ouest-France 01/12

Services Ouest-France
ABONNEZ-VOUS
ACHETEZ LE JOURNAL DU JOUR (1,10€)
MON ABONNEMENT
BONS PLANS
COMPARATEUR PRODUITS
LA BOUTIQUE OUEST-FRANCE
LAPLACE
OBSÈQUES / DANS NOS CŒURS

Taboola Feed

Téléthon : votre don multiplie les victoires
Le Téléthon 2021 se déroule les 3 et 4 décembre : à cette occasion et comme tous les ans, l'AFM-Téléthon récolte les …
Ouest-France

Angers. La conseillère municipale d'opposition Claire Schweitzer visée par des menaces de mort
Ouest-France

Présidentielle 2022. Les résultats du premier tour de la primaire de la droite annoncés ce jeudi
Ouest-France

Pouzauges. Le calvaire de la famille Guilloteau a été rénové
A la Grande-Fraudière, le calvaire a repris de sa superbe. Famille, amis, associations et entrepreneurs ont travaillé …
Ouest-France

Rocade de Rennes : un accident provoque d'importants bouchons
Ouest-France

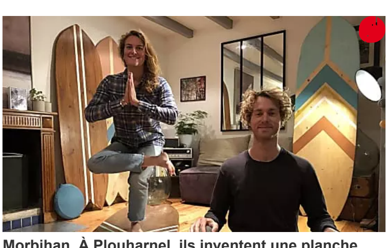
Morbihan. À Plouharnel, ils inventent une planche pour s'entraîner comme sur l'eau, à la maison
Ouest-France

Les retraités manifestent ce jeudi pour une augmentation de leurs pensions
Ouest-France

Arzon. Les Grandes régates de Port-Navalo sont relancées
Ouest-France

Montaigu-Vendée. Une famille de cinq enfants, à la rue, sans toit
Ouest-France

La France est-elle de plus en plus à droite ?
Ouest-France

Annonces Immo
Vente Appartement — Caen La Grâce De Dieu — 183 575 €
Vente Maison — Longeville-sur-Mer — 284 150 €
Vente Maison — Longeville-sur-Mer — 196 600 €
Toutes les annonces Immo

Annonces Auto
Renault Captur — Luc-sur-mer — 9 890 €
Nissan Micra — Vannes — 9 990 €
Peugeot 208 — Grandchamps-des-fontaines — 6 390 €
Toutes les annonces Auto

Offres d' emploi
technico commercial produit du bâtiment oues… — CDI - Maine-et-Loire
CHEF DE CHANTIER RESEAUX (H/F) — CDI - La Haye
Maçon Pierre F/H — CDI - Caudan
Toutes les annonces Emploi

Les tops articles sur : France
Cinquième vague, variant Omicron… Faut-il s'inquiéter pour Noël et le Nouvel An ? — Ouest-France 01/12
CARTE. Covid-19 : 49 610 nouveaux cas ce mercredi, voici les taux d'incidence par département — Dans son bilan quotidien, Santé publique France annonce 49 610 nouvelles contaminations recensées en France pendant… — Ouest-France 01/12
Covid-19. Comment l'obligation vaccinale gagne du terrain en Europe — Ces dernières semaines, l'idée d'imposer la vaccination contre le Covid-19 à toute la population semble gagner du terrain en Europ… — Ouest-France 01/12
CARTE. Covid-19 : le taux d'incidence au-delà de 300 en France, le point par département — Ouest-France 30/11
Le groupe Buffalo Grill Courtepaille change de nom et s'appellera désormais « Napaqaro » — Ouest-France 30/11
Covid-19. Quels sont les pays qui ferment leurs frontières pour se protéger du variant Omicron ? — Ouest-France 30/11
Vichy, Affaire Dreyfus, Rome… Ce que les approximations historiques d'Eric Zemmour disent de lui — Ouest-France 01/12

Nos partenaires
Citations | Ôdelices | Le mag des animaux | Tête à modeler | Truc Mania | Bricoleur Pro | Sain et Naturel | Quand partir | Vin et champagne
Partenaires Ouest-France
Ce carrefour, ses 4 routes et ses 4 panneaux stop font le buzz : ni une plaisanterie, ni une erreur — France Live 01/12
Transferts louches, soupçons de matchs truqués... Porto dans l'oeil de la justice portugaise — MadeInFoot 01/12
"On ne pouvait pas faire plus d'erreurs" : le lancement de campagne d'Eric Zemmour vu par un expert — France Live 01/12
Huddle Corp peaufine son usine et une nouvelle levée de fonds — Agence API 01/12
Partenariats Ouest-France — Développez votre audience, améliorez la visibilité et notoriété de votre site — Rejoignez nos partenaires

Les plus populaires
01. Cinquième vague, variant Omicron… Faut-il s'inquiéter pour Noël et le Nouvel An ?
02. Covid-19. Voyages, 13 cas suspects de variant Omicron, troisième dose… Ce qu'a annoncé Gabriel Attal
03. Covid-19. Omicron se propage dans le monde, les restrictions de voyage se durcissent
04. CARTE. Covid-19 : 49 610 nouveaux cas ce mercredi, voici les taux d'incidence par département
05. Soupçons de financement libyen. Tous les recours de Nicolas Sarkozy écartés par la Cour de cassation
06. « L'Amour est dans le pré » : Nathalie de Saint-Molf est retournée aux champs
07. Blanchiment : au buffet asiatique près de Caen, des liasses de billets à volonté
08. Covid-19. Comment l'obligation vaccinale gagne du terrain en Europe
09. Assurance chômage, chèque énergie, prime de Noël… Voici ce qui change au 1er décembre
10. CARTE. Covid-19 : le taux d'incidence au-delà de 300 en France, le point par département